

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK



VILLE D'ESTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

24-M-13 0783WH

Jeunesse / 2024 / N° 83

**DECISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION
D'UN MARCHÉ**

CONTRAT DE SERVICE CT 0002022

Nous, Maire de la commune d'Estaires (Nord),
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22
Vu les délibérations du conseil Municipal du 22 septembre 2020 et du 23 mars 2023 donnant
délégation permanente au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation,
l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre, ainsi que toute décision concernant leurs
avenants lorsque les crédits sont alloués
Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique
Considérant que pour utiliser le logiciel CONCERTO OPUS, il convient de contracter un contrat de
maintenance.

DECIDONS

Article 1 : d'attribuer le contrat de service entre la ville d'Estaires et la Société Arpège pour un
service d'abonnement CONCERTO OPUS : de maintenance, de maintenance d'activités à la carte, de
maintenance interface ROLMRE, de maintenance interface SEPA, de maintenance module de
pointage et pour un service d'abonnement CONCERTO MOBILITE OPUS : abonnement,
maintenance.

Article 2 : Le marché présent est soumis à l'article R.2122-8 du code de la commande publique.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et notamment
le contrat à conclure avec le prestataire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera reprise au registre des décisions du conseil municipal et fera
l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de
Dunkerque.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de
Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa
réception par le représentant de L'Etat.

Fait à ESTAIRES, le 05 novembre 2024
Mr le Maire,



Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Mairie d'Estaires, 59940, Place de l'Hôtel de Ville - Tel. : 03 28 42 95 60 - Fax : 03 28 42 95 75

www.ville-estaires.fr

CII